Contact syndicat

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Fédération Force Ouvrière des personnels des Services Publics et des Services de Santé

JE SUIS BIBLIOTHÉCAIRE

Décret n°91 - 845 du 2 septembre 1991

photo: www.carrergraphiste.com

Catégorie A

Grade:

.Bibliothécaire

MISSIONS

Les bibliothécaires territoriaux

Sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspon-dant à l'une des spécialités suivantes:

1°. Bibliothèques

2°. Documentation

Ils participent à la constitution, l'organisation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des collections de toute nature des bibliothèques, à la communication de ces dernières au public ainsi qu'au développement de la lecture publique.

Ils concourent également aux tâches d'animation au sein des établissements où ils sont affectés.

Ils ont vocation à assurer la recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services de documentation et des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées ci-dessus.

Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur de bibliothèques, les bibliothécaires territoriaux ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur de bibliothèques ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.

FO Territoriaux

FO REVENDIQUE UN RATTRAPAGE IMMEDIAT

Revendications FO :
Pour un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010)

- Valeur du point d'indice + 8% = 5€ bruts
- 50 points d'indice majoré de plus pour tous
- Début de carrière minimum porté à 120% du SMIC = 1734,46€ bruts

REVENDICATION FO BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL			
Echelon	**indice majoré**	**traitement brut**	**gain / 2014**
1 er dernier	399 708	1 995,00 € 3 540,00 €	**379,03 €** **493,26 €**

LA REVENDICATION FORCE OUVRIERE :

VERITABLE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES DES CATEGORIES C, B ET A.

POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES FO

SITUATION ACTUELLE

Situation au 1er janvier 2014:
Valeur brut d'indice: 4,6303 € bruts
SMIC mensuel: 1 445,38 € bruts

BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL		
Echelon	indice majoré	traitement brut
1 er dernier	349 658	1 615,97 € 3 046,74 €

FO Revendique:

- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- La suppression des quotas pour la promotion interne
- La constitution d'un cadre d'emploi identique à celui des attachés territoriaux (A type)

Ces revendications viennent en complément de la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et de l'ajout nécessaire de 50 points , ce qui permettra immédiatement de compenser la perte de pouvoir d' achat subie depuis des années.

FO Territoriaux
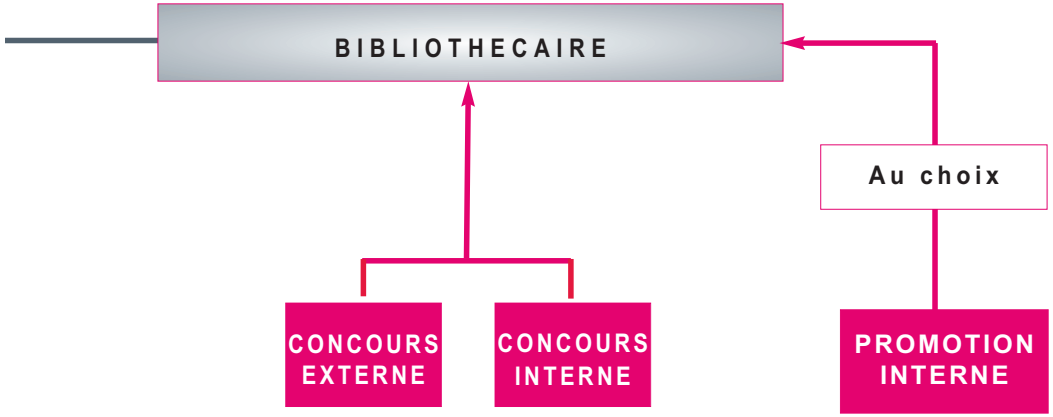
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	379	423	465	510	550	593	616	659	701	750	801
IM	349	376	407	439	467	500	517	550	582	619	658
MINI	1a	1a11m	1a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	3a11m	-
MAXI	1a	2a 1m	2a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	4a 1m	-